


ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Test d'étanchéité de réservoir à mazout

➤ Données du technicien et du client

 <p>SERVIBATI Sprl Chaussée de Mons 50/7 7800 Ath TEL : 068/800.100 TVA BE.0505.841.340 Compte bancaire : BE67 7320 6296 6387 Numéros d'agrément : AGRW. DEP-054/A/02 DEP AGRW-TUS-122-A-01-ULT</p> <p>Validité : 09-09-2021 au 10-09-2026</p>	<p>Client : <input type="radio"/> Propriétaire - <input type="radio"/> Locataire - <input type="radio"/> Autre (à préciser) :</p> <p>Nom :</p> <p>Adresse de l'installation : <i>RUE ADELIN DELMEZL</i></p> <p>Adresse de facturation : <i>1880 FLOBECQ</i></p> <p>N° TVA :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Email :</p>
<u>Date du test :</u>	<i>11/01/2024</i>

➤ Caractéristiques du réservoir :

<p>Enterré : Souterrain / Fosse remblayée Aérien : Local / <u>Plein Air</u> Eneuvement / Cuve de rétention : matériaux Spécificité : <u>Simple Paroi</u> / Double Paroi</p>	<p>Capacité ... <i>4000</i> ... L Dimensions : L <i>3</i> m l <i>9,94</i> m H <i>1,90</i> m Hauteur mazout lors du test : <i>0,30</i> m</p>
Forme : <input type="radio"/> CYLINDRIQUE - <input checked="" type="radio"/> RECTANGULAIRE - <input type="radio"/> OVALE - <input type="radio"/> AUTRE : Matière : <input type="radio"/> POLYESTER <input type="radio"/> POLYETHYLEEN <input checked="" type="radio"/> METAL <input type="radio"/> BETON <input type="radio"/> AUTRE :	

- Année d'installation :
- Origine du réservoir et n° de fabrication :
- Plan d'implantation : Oui (en Annexe) / Non
- Déclaration Administration communale Oui validité : ... *2023* / Non
- Autorisation d'exploitation (biffer et compléter le cas échéant) : Non / Oui : date d'émission + échéance + n° : ... *20/2023*

↓
12/12/2023 *12/12/2023*

➤ Certificat/ Test précédent

Date :

Résultat :

➤ Eau et Echantillonnage

Présence avant test : OUI / NON Présence Après test : OUI / NON
 Quantité :CM Quantité :CM
 Acidité : PH
 Conductivité : MV

➤ Inspection visuelle des accessoires

	OK	NOK	PA	REMARQUES
Trou d'homme : Etat général, étanchéité et fixation du couvercle	α			
Chambre de visite : état général	α			
Raccords	α			
Conduite de remplissage	α			
Conduite de ventilation	α			
Conduites d'aspiration	α			
Conduites de retour			α	
Encusement Etanche (certificat) / Non étanche Capacité suffisante/Insuffisante Propre - Encombré	α			
Jauge : OUI - Non Montage : <u>OK</u> - PAS OK	α			Type : <u>FIL</u>
Paroi réservoir aérien : épaisseur des parois > ou < 80% de l'épaisseur	α			
Système anti-débordement Sonde - Sifflet	α			
Contrôle Pollution en dehors du réservoir	α			
Fonctionnement du Bruleur	α			
Contrôle Visuel du Brûleur	α			
Détection de fuites Présence - Absence Montage ok - pas ok Test			α	Type :
Protection cathodique			α	Potentiel :

➤ Test visuel :

OK - PAS OK

➤ Test d'étanchéité : TESTO

RÉFÉRENCE DE L'APPAREIL DE MESURE

Type d'appareil : 312-3
 N° de série d'appareil : 0632 0314 309 02630670
 Dernier calibrage : 15-02-2022

ETANCHÉITÉ DE LA CHAÎNE DE MESURE VÉRIFIÉE

○ Conforme Localisation fuite :

TEST PAR DEPRESSION

Début : MBAR
 FIN : MBAR
 Localisation de fuite éventuelle :
 Durée du Contrôle

Test par ultrason :

Référence de l'appareil de mesure : Type d'appareil : SDT 270 - N° de série d'appareil : 273150017
 Dernier calibrage : 07-09-2022


- Test de bon fonctionnement avant contrôle : sonde R : réf..... dB : OK – Pas OK
 - Sonde N : ref.....dB : OK – Pas OK
- Résultat de l'épreuve d'étanchéité : Dépression atteinte (mbar) :

Décibel liquide :
 Décibel aérien :
 Durée :

REMARQUES :

.....

➤ RESULTATS :

 Vignette Verte	Réservoir Conforme
Vignette Orange	Réservoir peut encore être utilisé et rempli 6 mois L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 Mois. Le réservoir ne peut être rempli que pendant ces 6 mois, non renouvelable, prenant cours le mois du contrôle.
Vignette Rouge	Le réservoir n'est pas étanche et ne peut plus être rempli à l'issue de ce contrôle Le réservoir peut être réparé et être à nouveau contrôlé, mais ne pourra être rempli qu'à l'issue de ce nouveau contrôle si le réservoir est déclaré étanche. Avant la réparation du réservoir, l'exploitant doit faire vider, dégazer et nettoyer le réservoir par une société indépendante du technicien, de l'organisme agréé. Après la réparation des installations, l'exploitant fait réaliser un second test par un technicien agréé indépendant de la société ayant effectué les réparations afin de vérifier si les installations ont retrouvé leur étanchéité. S'il n'est pas réparé, le réservoir doit être mis hors service. Le réservoir est soit vidé, nettoyé, dégazé et enlevé par une entreprise agréée, indépendante du technicien, de l'organisme agréé qui a réalisé le contrôle, qui traite des déchets dangereux. L'exploitant conserve les certificats de dégazage et d'évacuation. Soit s'il n'est pas possible d'enlever le réservoir, il est malgré tout vidé, nettoyé et dégazé par une entreprise agréée, indépendante du technicien, de l'organisme agréé qui a réalisé le contrôle, pour ensuite être rempli de sable ou d'un autre matériau inerte équivalent, pour lequel le fonctionnaire technique a donné son accord préalable. L'exploitant conserve les certificats de dégazage et d'inertissage.
Le prochain test doit être réalisé :	<i>JANVIER 2034</i>

Signatures :

Le technicien :

Le client :

REMARQUE :

Le contrôle d'un réservoir est une obligation légale et donne la situation au moment du contrôle. La responsabilité du contrôleur ne peut être mise en cause pour toute irrégularité qui pourrait se produire après le contrôle d'étanchéité.